

## Le quotidien des Polynésiens en confinement

Depuis le 20 mars 2020, des mesures de confinement ont été instaurées sur tout le territoire de la Polynésie française. Ce confinement touche l'ensemble de la population dans tous les actes de la vie quotidienne, que ce soit à l'école ou sur le lieu de travail, en télétravail ou non. Cependant, les conditions de vie dans cette période de confinement peuvent être bien différentes selon le type de logement, le nombre d'habitants et son équipement, l'accès possible ou non à l'extérieur. Ces différences révèlent des situations très inégalitaires. Cette période inédite fragilise notamment davantage les personnes seules dans leur logement ou les familles monoparentales. Les équipements tels que la connexion à internet peuvent faciliter les échanges pour les personnes isolées ; certaines en sont privées, ayant moins d'accès et moins de facilité d'utilisation.

### Densité de population et distanciation sociale

La distanciation sociale est l'objectif du confinement ; sur ce point, toutes les subdivisions, îles ou communes de Polynésie française, ne sont pas égales. Certaines îles ont une densité très importante comme Bora-Bora (350 habitants au km<sup>2</sup>), Tahiti (180 habitants au km<sup>2</sup>) ou Moorea (130 habitants au km<sup>2</sup>), d'autres sont inhabitées ou faiblement. La même remarque s'applique dans les communes de chacune des îles : Papeete est la ville la plus dense avec 1 530 habitants au km<sup>2</sup>, suivi de Faa'a 810 habitants au km<sup>2</sup>.

Fig. 1. Densité de population à Tahiti et Moorea



TABLE 1. Nombre de personnes du ménage par nombre de pièces du logement

	Nombre de personnes					
	1	2	3	4	5	6 ou +
1 pièce	32,7%	27,2%	18,1%	11,8%	5,6%	4,6%
2 pièces	21,2%	27,7%	20,4%	14,9%	7,6%	8,2%
3 pièces	13,9%	23,9%	21,2%	18,3%	10,1%	12,7%
4 pièces	8,8%	19,8%	18,9%	20,7%	12,3%	19,4%
5 pièces	6,2%	15,9%	15,5%	18,1%	14,1%	30,1%
6 pièces ou +	5,3%	14,0%	13,4%	15,3%	11,1%	41,0%
Total	15,2%	23,1%	19,5%	17,4%	10,0%	14,8%

Source : Recensement de population 2017 - ISPF

Les personnes seules ont en moyenne 2,5 pièces, les ménages de deux personnes ont en moyenne 1,4 pièce par personne, ceux de trois personnes, 1,0 pièce et, pour les ménages de plus de 6 personnes, moins de 0,6 pièce par personne. Quatre ménages sur dix (42 %) ont moins d'une pièce par individu : ainsi, 67 % des logements d'une pièce sont occupés par des ménages de 2 personnes ou plus, de même 51 % des logements de 2 pièces sont occupés par des ménages de 3 personnes ou plus. Cette valeur diminue avec l'augmentation du nombre de pièces du logement, 30 % des logements de 5 pièces sont occupés par des ménages de 6 personnes ou plus.

Près de 35 % des ménages sont composés d'un couple avec un ou plusieurs enfants. Un ménage sur quatre appartient à la catégorie des ménages dit « complexes », composés d'une famille et au moins une personne seule ou de plusieurs familles avec ou sans personne seule. Ces ménages représentent 41 % de la population. Les autres configurations de ménages sont les familles monoparentales (8 % des ménages - 5 % de la population), les couples sans enfants (16 % des ménages - 9 % de la population) et les personnes seules et ensembles de personnes seules (18 % des ménages - 6 % de la population).

### Quatre ménages sur dix ont moins d'une pièce par individu

En moyenne, au dernier recensement de population, les résidences principales étaient composées de 3,1 pièces. Le nombre de pièces par personne est d'autant plus faible que le nombre de personnes dans le logement est important.

TABLE 2. Suroccupation en Polynésie française

	Nombre de logement	Logements suroccupés		Individus vivants dans un logement suroccupé	
Tahiti Urbain	34 226	6 431	19%	121 442	35%
Moorea et Tahiti Rural	23 058	5 121	22%	83 048	37%
Iles sous le vent	10 080	2 440	24%	35 260	40%
Marquises, Australes Tuamotu-Gambier	9 416	1 985	21%	32 551	35%
<b>Total général</b>	<b>76 780</b>	<b>15 977</b>	<b>21%</b>	<b>272 301</b>	<b>36%</b>

Source : Recensement de population 2017 - ISPF

La suroccupation des logements concerne plus d'un logement sur cinq en Polynésie française, rendant les mesures de confinement d'autant plus difficiles à vivre. Sur la zone urbaine de Tahiti, la suroccupation concerne 19 % des logements, les proportions relativement faibles des communes d'Arue, Punaauia et Pirae (respectivement 14 %, 14 % et 17 %) expliquent ce résultat. À l'inverse, le taux de suroccupation de la commune de Faa'a est de 23 %.

Plus d'un tiers des logements (35 %) de 2 pièces ou moins sont suroccupés. Ils représentent plus de la moitié (52 %) des logements suroccupés. Pour la majorité de ces logements, une pièce supplémentaire leur permettrait de ne plus être considérés comme suroccupés. Les logements individuels sont les plus suroccupés et notamment parmi les Fare ATR, MTR, FEI, OPH (24 %). Les logements collectifs sont beaucoup moins suroccupés (15 %) à l'exception notable des collectifs OPH (33 %). Près de la moitié des constructions provisoires, habitations de fortune sont suroccupées.

Les logements composés de plusieurs familles représentent 59 % des logements suroccupés. La part de logements suroccupés croît avec le nombre de familles occupant un logement : elle est de 87 % pour les logements qui hébergent 3 familles ou plus. Les logements habités par un couple de 3 enfants ou plus ou une famille monoparentale de 3 enfants ou plus sont aussi très suroccupés : respectivement 39 % et 45 %.

### En zone urbaine de Tahiti, plus d'un ménage sur cinq vit en appartement

En Polynésie, une résidence principale sur dix est un logement collectif, les accès à l'extérieur sont donc limités. Ce type de logement se situe essentiellement dans la zone urbaine de Tahiti : entre Mahina et Punaauia, 20 % des logements sont collectifs. Les logements collectifs se retrouvent aussi à Bora-Bora, où ils représentent 9 % des logements. Partout ailleurs, ce taux est inférieur à 4 %. Les familles monoparentales sont les plus concernées (hors personnes seules), 13 % d'entre elles vivent en appartement contre 8 % pour les couples avec enfants.

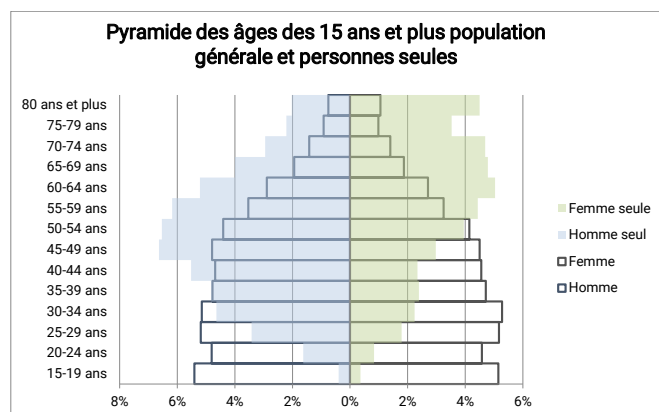
### Un quart des logements bénéficient d'une pièce climatisée

En Polynésie au dernier recensement, 23 % des logements sont équipés d'au moins une pièce climatisée. Selon la catégorie du ménage, le taux d'équipement est plus ou moins important : il est de 31 % pour les couples sans enfant, 26 % pour les personnes seules et les couples avec un ou deux enfants. À l'inverse, il est plus faible pour les ménages complexes : 13 %.

## Des personnes seules plus isolées

Les personnes seules représentent 15 % des ménages, soit 4 % de la population.

Fig. 2. Plus de femmes seules aux âges avancés



Source : Recensement de population 2017 - ISPF

Parmi les personnes de 15 ans et plus, 6 % vivent seules. Plus les personnes avancent en âge, plus la part de personnes isolées augmente : à partir de 60 ans, elle est de 13 % et de 18 % chez les 75 ans et plus. Dans le cadre du confinement, ces personnes sont d'autant plus fragilisées dans leurs déplacements pour leurs achats de première nécessité ou leurs consultations et soins qui ne peuvent être reportés ou assurés à distance.

Parmi les personnes seules, 19 % vivent dans un logement collectif. Ce mode de vie concerne les plus jeunes : ainsi, 12 % des personnes seules de 60 ans et plus vivent en appartement et ce taux baisse à 8 % chez les personnes de 75 ans et plus.

## Les personnes en situation de handicap plus durement touchées

En Polynésie française, en mars 2020, selon la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS), 5 395 personnes perçoivent une allocation adulte handicapé (AAH) pour les adultes ou une allocation spéciale handicapé (ASH) et/ou une allocation complémentaire pour handicapé. Parmi ces personnes, 917 sont des enfants et 4 478 sont des adultes ; ils sont d'autant plus fragilisés en situation de confinement qu'ils doivent par ailleurs gérer les difficultés (physiques ou psychologiques) du quotidien. Ces adultes en situation de handicap sont majoritairement des hommes (61 %). Plus du tiers (36 %) ont plus de 50 ans (1 626 personnes) ; 14 % ont plus de 60 ans (610 personnes) et 4 %, plus de 75 ans (195 personnes).

## L'accès au numérique divise la population en deux

Les technologies numériques sont nécessaires pour le télétravail (travail à domicile), la continuité pédagogique ou encore pour rester en contact avec ses proches. Au dernier recensement en août 2017, plus de la moitié (53 %) des ménages déclarent avoir **une connexion internet** (soit 52 % des individus). Parmi ces ménages, 13 %, n'ont pas d'ordinateur, la connexion se fait donc via un smartphone ou une tablette. L'accès au numérique est plus fréquent aux Îles Du Vent, particulièrement dans la zone urbaine de Tahiti (comprise entre Mahina et Punaauia) où 70 % des ménages sont équipés (soit 67 % des Polynésiens). Le lieu de résidence n'est pas la seule variable ayant un impact sur l'accès à internet : l'âge ou le niveau d'étude le sont aussi.


À partir de 60 ans, la part de personnes équipées d'une connexion internet diminue, 49 % des 60 ans et plus sont équipés et 40 % des 75 ans et plus.

Le taux d'accès à internet varie aussi en fonction du nombre d'habitants du logement et de la situation familiale. Les personnes seules et les ménages les plus nombreux ont le taux d'équipement le plus faible : 44 % pour les personnes seules et les ménages de 6 personnes ou plus. Inversement, les ménages les plus équipés sont ceux de 4 personnes (59 %). Après les personnes seules, l'accès à internet est moins favorable aux ménages dit « complexes » avec un taux de 47 %. Les familles monoparentales viennent ensuite (51 %). Les inégalités face au numérique sont plus importantes pour les familles monoparentales de 3 enfants ou plus où 43 % déclarent une connexion à internet. Enfin, les couples avec ou sans enfants sont 59 % à avoir un accès au numérique : les familles les plus nombreuses (3 enfants ou plus) sont moins bien loties, 51 % bénéficient d'un accès à internet.


Au dernier recensement de 2017, 54 % des personnes scolarisées avaient un accès internet, ce qui exclut un peu moins de la moitié des élèves et étudiants. Pour tous les individus de 15 ans et plus en logement ordinaire, la fréquence d'accès à internet évolue avec le niveau d'étude. En effet, 30 % des personnes non scolarisées et 31 % des personnes ayant suivi une scolarité jusqu'au primaire avaient une connexion internet contre 55 % pour le niveau lycée et 83 % pour le niveau post bac.

L'accès à certains équipements comme **la télévision** facilite le quotidien en confinement pour la continuité pédagogique (programmes adaptés et prévus par le pays et l'état), les informations ou encore le divertissement. En 2017, au dernier recensement, neuf logements sur dix étaient équipés d'un téléviseur. Les personnes seules sont moins fréquemment équipées, une personne sur huit en dispose.

## Télécharger les données

 Nombre de personnes du ménage par nombre de pièces du logement (Tab. 1)

 Suroccupation en Polynésie française (Tab. 2)

 Plus de femmes seules aux âges avancés (Fig. 2)

## Définitions

**La suroccupation des logements** peut s'appréhender selon le nombre de pièces ou la surface par personne. Dans le premier cas, on apprécie le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement, dans le second, l'espace disponible.

Le recensement de la population permet un calcul en nombre de pièces.

Le taux de suroccupation est ici calculé à partir du recensement de la population 2017 en rapportant le nombre de logements suroccupés à l'ensemble des résidences principales, selon la définition suivante :

Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus, et pour les célibataires de moins de 19 ans ;
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
- sinon, une pièce par enfant.

Cette définition est adaptée au mode de vie en Polynésie française où la pièce de séjour peut être considérée en extérieure

L'indicateur n'est calculé que pour les ménages de deux personnes ou plus. Les personnes seules sont traitées à part car si on leur applique cette norme, elles sont en situation de suroccupation dans des logements d'une pièce, ce qui constitue une définition trop large. Par exemple, on ne peut pas considérer qu'un étudiant dans une chambre ou un célibataire dans un studio manquent d'intimité. Pour mesurer la suroccupation chez les personnes seules, il faut prendre en compte la superficie de leur logement, mais cette information ne figure pas dans le recensement de la population.

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

**Enfant en situation de handicap** : les bénéficiaires de l'allocation spéciale handicapé (ASH) et/ou d'une allocation complémentaire pour handicapés

**Adultes en situation de handicap** : les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et/ou d'une allocation complémentaire pour handicapés

## Sources

Le **recensement de la population** a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en Polynésie française et la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, profils des ménages, taille et type de logement). Depuis 1983, sept recensements ont été réalisés en partenariat avec l'Insee. Le dernier recensement date du 18 août 2017.

La **Caisse de Prévoyance Sociale** accompagne les enfants et les adultes reconnus handicapés respectivement par la Commission territoriale d'éducation spéciale (CTES) et la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP).

## Bibliographie

- A. CHAGNE, J. PASQUIER (ISPF), A. ESCOUFLAIRE (INED)(2019)  
Les logements en Polynésie française en 2017  
J. PASQUIER (2019) Bilan démographique 2018  
J. TORTERAT (2018) Le recensement de la population en Polynésie française en 2017

<b>Editeur</b>	Institut de la statistique de Polynésie française
<b>Collection</b>	Points Etudes et Bilans
<b>Numéro</b>	1199
<b>Auteur de la publication</b>	Julie PASQUIER
<b>Rédacteur en chef</b>	Patricia ANNEVILLE
<b>Directeur de la publication</b>	Nicolas PRUD'HOMME
<b>Dépot légal</b>	Avril 2020
<b>Informations</b>	Immeuble Uupa - 1 <sup>er</sup> étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
<b>Téléphone</b>	+689 40 47 34 34
<b>Fax</b>	+689 40 42 72 52
<b>Courriel</b>	ispf@ispf.pf
<b>Copyright</b>	© ISPF, Papeete 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
<b>ISSN</b>	1247-7370

